

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**De la Commune de FLEAC**

Nombre de conseillers en exercice : 26 - présents : 17 - votants : 22 dont 5 pouvoirs	Dûment convoqué, le Conseil Municipal de la Ville de FLEAC s'est réuni en session ORDINAIRE, à la mairie de FLEAC le lundi 24 juin 2024 sous la Présidence de Mme Hélène GINGAST, Maire.
--	--

Date de la convocation du Conseil municipal : le 18/06/2024

**PRESENTS :**

Mmes GINGAST, CHAUVEAU, AUDRA, BEL, DESACHY, CHEMINADE, GOMES DA COSTA, RANIVOALISON, VASLIN  
Mrs DAVIAUX, FREMINET, CALANDRAUD, CHAUVAUD, GUINET, LOJEWSKI, NICOLAS, SOGUEL

**ABSENTS EXCUSES :**

Mmes LAINE, BADALIAN, DIABY, JUIN, PLAIN et Mrs LABROUSSE, LAGARDE, MORIN, MOUHICA

**POUVOIRS :** De Mme LAINE à Mme GINGAST  
De Mme JUIN à M. CALANDRAUD  
De Mme PLAIN à Mme CHAUVEAU  
De Mme BADALIAN à Mme VASLIN  
De M. MOUHICA à M. SOGUEL

**SECRETAIRE DE SEANCE :** Mme CHEMINADE

Délibération : 2023-06-06

**Finances - Décision modificative budgétaire n°1 (Budget principal)**

*Rapporteur : H. GINGAST*

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2024-03-08 du 25 mars 2024 adoptant le budget primitif pour l'année 2024,

Considérant la nécessité de procéder à des écritures comptables concernant le budget principal de la Commune,

Considérant la nécessité de prendre en compte dans les écritures comptables du budget principal des besoins nouveaux,

## AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406\_06-DE

Reçu le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024

Il est proposé de modifier le BP 2024 pour le budget principal de la Commune comme suit :

En investissement :

- Afin d'éviter des dégradations, installation d'une rampe le long du mur du restaurant scolaire sur lequel a été réalisée la fresque pédagogique ;
- Ajustement de la dépense relative à la réparation du cimetière suite engagement du devis ;
- Achat de mobiliers pour la garderie des maternelles
- Ajustement de la dépense relative au groupe scolaire

EN INVESTISSEMENT					
Sens / Section	Op. / ART.	Objet	BP 2024	DM.1	TOTAL après DM
DI	315 / 21312	Restaurant scolaire / fresque pédagogique	3 000,00 €	1 500,00 €	4 500,00 €
DI	347 / 21316	Cimetière / travaux	30 000,00 €	-1 500,00 €	28 500,00 €
DI	324 / 21841	Garderie / renouvellement mobilier	0,00 €	3 000,00 €	3 000,00 €
DI	345 / 21312	Groupe scolaire / travaux toiture	53 500,00 €	-3 000,00 €	50 500,00 €
Sous-total de la section d'investissement				0,00 €	

En fonctionnement :

- Abondement du chapitre 014 suite à dégrèvement de taxe d'habitation pour logements vacants ;
- Ajustement de la prévision relative aux études et recherches

EN FONCTIONNEMENT					
Sens / Section	Chap. / ART.	Objet	BP 2024	DM.1	TOTAL après DM
DF	011 / 617	Etudes et recherches	5 000,00 €	-1 356,00 €	3 644,00 €
DF	014 / 7391112	Dégrèvement TH logements vacants	0,00 €	1 356,00 €	1 356,00 €
Sous-total de la Section de fonctionnement				0,00 €	

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Après en avoir délibéré,

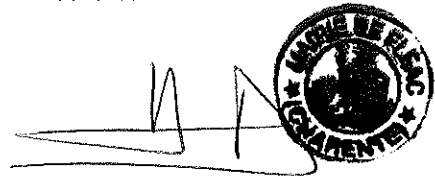
**AR Prefecture**

016-211601380-20240624-DCM202406\_06-DE  
Reçu le 25/06/2024  
Publié le 25/06/2024

A l'unanimité des suffrages exprimés par 22 voix pour, zéro contre et aucune abstention, DECIDE :

- D'APPROUVER la proposition ci-dessus exposée de modification du budget principal n°01-2024,
- D'AUTORISER Madame le Maire, à signer tous les documents nécessaires à ce dossier.

Pour copie conforme,  
Le Maire,  
Hélène GINGAST



Certifiée exécutoire compte tenu de :

Transmission à la préfecture le : **25 JUIN 2024**

Réception du : **25 JUIN 2024**

Mise en ligne le : **27 JUIN 2024**

Le Maire,

Hélène GINGAST



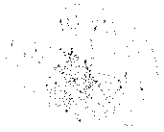
Voie de recours : En application des dispositions de l'article R421-1 du Code de Justice administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal Administratif de Poitiers dans les deux mois qui suivent sa publication ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département

AR Prefecture

016-211601380-20240624-DCM202406\_06-DE

Reçu le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



REC. M. H. 25

REC. M. H. 25

REC. M. H. 25

